



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième année

Application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Période du 1^{er} mars au 20 juin 2018

I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport un bilan détaillé de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, depuis mon rapport du 8 mars 2018 (S/2018/210), y compris de certaines dispositions de la résolution 2373 (2017). Au cours de la période considérée, les parties n'ont accompli aucun progrès s'agissant des obligations que leur impose la résolution 1701 (2006) ou de l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. La situation est restée globalement calme dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

II. Application de la résolution 1701 (2006)

A. Situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

2. Malgré le calme relatif qui a continué de régner le long de la Ligne bleue et dans la zone d'opérations et bien que les autorités israéliennes et libanaises aient réaffirmé leur volonté d'appliquer la résolution 1701 (2006), plusieurs faits nouveaux ont attisé les tensions. Le Chef de la FINUL et commandant de la Force et ma Coordinatrice spéciale par intérim pour le Liban sont restés en contact permanent avec les deux parties afin d'apaiser ces tensions et ont continué de les exhorter à se garder de tout propos incendiaire ou de toute action susceptible de menacer la cessation des hostilités et à recourir aux voies établies pour faire entendre leurs préoccupations.

3. Comme dans d'autres régions du Liban, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL est restée calme tout au long de la période électorale, y compris le 6 mai, jour des élections. L'armée libanaise et d'autres organes de sécurité ont renforcé leur présence dans la zone durant cette période. Le 6 mai, à la demande de la FINUL, les Forces de défense israéliennes ont suspendu les travaux de construction en cours au



sud de la Ligne bleue. Des tirs d'allégresse ont été entendus à Tyr (secteur Ouest) lors de l'annonce des résultats préliminaires du scrutin.

4. La FINUL a continué de surveiller les travaux de construction menés par les Forces de défense israéliennes au sud de la Ligne bleue, qui ont débuté en janvier et suscité maintes tensions. Le 8 avril, alors que des travaux commençaient à l'est de la Ligne, près de la route Kfar Kila-Adeïssé (secteur Est), un manifestant a pointé ce qui semblait être un pistolet sur des éléments de la FINUL. La Force en a informé l'armée libanaise, qui a dispersé les manifestants. Le 12 avril, un raté d'allumage produit par un véhicule à Kfar Kila a été pris pour un coup de feu par les Forces de défense israéliennes, qui se sont déployées dans la zone munies de lance-roquettes, tandis que l'armée libanaise prenait position avec des mitrailleuses lourdes. Le Service de liaison de la FINUL est intervenu pour désamorcer la situation.

5. La FINUL a vu à quatre reprises les Forces de défense israéliennes diriger leurs armes vers le nord et, dans deux cas, viser le Groupe d'observateurs au Liban et les soldats de la Force. Le 31 mars, des éléments de l'armée libanaise et des Forces de défense israéliennes se sont mis mutuellement en joue à proximité d'Adeïssé. Le personnel de la FINUL est intervenu pour désamorcer la situation.

6. Le 10 mai, les Forces de défense israéliennes ont averti la FINUL que des activités cinétiques observées sur le Golan, à l'extérieur de la zone d'opérations de la Force, risquaient de s'étendre à la région de Chebaa (secteur Est), et conseillé aux troupes de la FINUL présentes dans la zone d'adopter des mesures de protection. La FINUL a entendu 41 explosions et observé 21 traces de tirs de roquette au sud de Kfarhouba (secteur Est). Plus tard dans la journée, l'armée libanaise a informé la FINUL qu'elle avait découvert et retiré les débris d'un missile antiaérien à Habbariyé, près de Chebaa. La FINUL a intensifié ses opérations de détection et d'interception active des roquettes tirées dans la zone.

7. L'armée libanaise et d'autres organes de sécurité sont parvenus à maintenir le calme lors des manifestations pacifiques organisées dans tout le pays à l'occasion de la célébration de la Journée de la Terre le 30 mars, de l'inauguration de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem le 14 mai, de la commémoration de la Nakba le 15 mai et de la célébration de la Journée d'Al-Qods le 8 juin, qui ont rassemblé plus de 1 000 personnes à Maroun el-Ras (secteur Ouest). La situation est demeurée calme dans la zone d'opérations de la FINUL.

8. En référence à la visite d'un responsable iranien dans la zone d'opérations le 28 janvier, dont il était fait état dans mon dernier rapport (S/2018/210), le Ministre libanais de la défense, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 13 avril, a déclaré que le responsable était accompagné d'un parlementaire libanais et que « ceux qui les escortaient ne portaient pas d'armes visibles ».

9. Du 1^{er} mars au 19 juin, la FINUL a enregistré 475 violations terrestres de la Ligne bleue, dont 347 commises par des bergers, essentiellement dans la zone des fermes de Chebaa, et par des agriculteurs cultivant leurs champs, principalement à proximité de Rmeïch, 127 commises par des civils et 1 par un soldat de l'armée libanaise non armé tandis qu'il se rendait au puits de Chaeïb, près de Blida (secteur Est).

10. La FINUL a vu à six reprises les Forces de défense israéliennes tirer en l'air, apparemment pour dissuader des civils, principalement des bergers, de franchir la Ligne bleue dans la zone de Chebaa. Le 2 mai, les Forces de défense ont tiré deux grenades fumigènes à proximité de sept personnes qui étaient en train de franchir la Ligne à Kfar Kila. Le 28 mars et le 2 mai, respectivement, elles ont arrêté une femme et un berger qui traversaient la Ligne dans la direction sud. Ces deux personnes ont été libérées dans les 24 heures en présence de la FINUL et de l'armée libanaise. La

FINUL enquête sur ces faits. Par ailleurs, elle a demandé à maintes reprises d'une part aux Forces de défense israéliennes de s'abstenir d'utiliser des balles réelles au moment des tirer des coups de semonce, et d'autre part à l'armée libanaise de prévenir toute violation de la Ligne bleue par des civils.

11. Israël a continué de violer presque quotidiennement l'espace aérien libanais, au mépris des dispositions de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté du Liban. Du 1^{er} mars au 19 juin, la FINUL a enregistré 456 violations aériennes d'une durée totale de 1 518 heures de survol. Des drones ont été utilisés au cours de 368 violations (80,7 %) ; le reste du temps, il s'agissait d'avions de combat ou d'appareils non identifiés. La FINUL a dénoncé toutes ces violations auprès des Forces de défense israéliennes et demandé qu'il y soit mis fin immédiatement.

12. À l'aube du 31 mars, la FINUL a vu un drone pénétrer dans l'espace aérien libanais depuis le sud de la Ligne bleue. Deux heures plus tard, les Forces de défense israéliennes ont informé la FINUL qu'un drone israélien avait disparu dans sa zone d'opérations, à proximité de Beït Yahoun (secteur Ouest). Lorsque l'armée libanaise et la FINUL sont arrivées sur le lieu de l'accident, cette dernière a découvert les restes d'un drone de reconnaissance tactique et de quatre missiles Mikholit portant des inscriptions en hébreu. Une équipe d'artificiers de l'armée libanaise a procédé à la destruction contrôlée des quatre missiles.

13. Israël a continué d'occuper la partie nord de Ghajar et une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté libanaise. À ce jour, les autorités israéliennes n'ont pas répondu à la proposition que la FINUL avait adressée aux deux parties en 2011 en vue de faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de la zone occupée. L'armée libanaise a indiqué à la FINUL en juillet 2011 que le Liban acceptait cette proposition.

14. La définition du tracé de la frontière maritime entre Israël et le Liban demeure contestée. Les autorités ont dénoncé les violations présumées de la souveraineté du Liban par des vedettes israéliennes opérant près de la ligne de bouées israélienne, considérant que cette ligne, mise en place unilatéralement par Israël, traverse les eaux territoriales libanaises, démarcation que ni le Liban ni l'Organisation des Nations Unies ne reconnaissent. Le Liban a également affirmé qu'Israël continuait de violer sa souveraineté en menant des activités d'espionnage et de surveillance électroniques à l'aide de matériel déployé au sud et le long de la Ligne bleue et d'écoutes installées en territoire libanais.

15. Conformément à la résolution 1701 (2006), la FINUL a continué d'aider l'armée libanaise à établir entre la Ligne bleue et le Litani une zone où ne sont autorisés que le personnel armé, ainsi que les biens et armes déployés par le Gouvernement libanais et la Force. Pour renforcer les inspections, la FINUL et l'armée libanaise ont tenu quotidiennement 8 points de contrôle permanents et géré en moyenne 4 points de contrôle temporaires et 10 opérations de prévention des tirs de roquette par jour dans la zone d'opérations. L'armée libanaise a également procédé à des inspections ponctuelles des véhicules. La FINUL est prête à agir de façon indépendante, dans toute l'étendue de son mandat et de ses moyens, si des indices ou des informations crédibles donnent à penser qu'il pourrait y avoir dans la zone d'opérations des armes non autorisées ou une menace imminente d'activités hostiles. Elle a continué de surveiller les lieux où les Forces de défense israéliennes avaient signalé la présence présumée d'armes et d'infrastructures non autorisées, mais n'a constaté aucune violation de la résolution 1701 (2006).

16. Dans le cadre de ses activités, la FINUL a relevé 190 cas de port d'armes non autorisées qui constituaient autant de violations de la résolution 1701 (2006). Dans 189 d'entre eux, il s'agissait d'armes de chasse, observées pour la plupart dans les

environs de Yaroun (secteur Ouest), Bastra, Blida, Meïs el-Jabal et de Sarda (secteur Est), à proximité de la Ligne bleue. L'autre violation s'est produite le 9 mai : tandis qu'elle patrouillait en coordination avec l'armée libanaise, la FINUL a vu une personne en tenue de camouflage armée d'un fusil-mitrailleur dans un véhicule près d'Adchit el-Qoussaïr (secteur Est). Dans chaque cas, elle a alerté l'armée libanaise, notamment en adressant une lettre au commandant des forces déployées dans le secteur du Litani-Sud, et demandé que des mesures appropriées soient prises (voir par. 35).

17. En application du paragraphe 15 de la résolution 2373 (2017), la FINUL a continué de renforcer sa présence et ses activités, en s'employant essentiellement à faire respecter la cessation des hostilités. À cette fin, elle a maintenu la cadence de ses opérations et poursuivi ses activités non opérationnelles afin d'atténuer les risques dans les meilleurs délais et d'empêcher ainsi que des événements mineurs ne dégénèrent en violences à plus grande échelle. Le nombre des activités opérationnelles mensuelles de la FINUL est passé de 13 362 en août 2017 à 14 871 en mai 2018. Le nombre de patrouilles à pied a augmenté de 68 % et le nombre moyen d'heures de vol des patrouilles de reconnaissance aérienne de 28 %. Plus du tiers des activités ont été menées de nuit.

18. Du 1^{er} mars au 19 juin, la FINUL a mené 53 285 activités opérationnelles militaires, dont 25 174 patrouilles. Elle a renforcé ses activités opérationnelles statiques à l'aide de 120 postes d'observation permanents et temporaires en mai, contre 73 en février. Elle a continué d'intensifier ses patrouilles à pied dans les zones urbaines où des véhicules lourds ne pouvaient passer en raison de l'étroitesse des routes, comme le craignaient les habitants. Le nombre de patrouilles effectuées à pied le long de la Ligne bleue est passé de 1 767 en janvier à 1 909 en mai. Les patrouilles motorisées, pédestres et aériennes menées par la FINUL lui ont permis de couvrir l'ensemble des municipalités et villages situés dans la zone d'opérations. La Force a entretenu des contacts étroits avec l'armée libanaise et les notables locaux dans le sud du Liban afin d'user de tact sans compromettre l'exécution de son mandat.

19. La liberté de circulation de la FINUL a été généralement respectée, excepté dans les situations décrites à l'annexe I. Dans certains cas, les populations locales se sont opposées au passage de véhicules militaires lourds sur des routes étroites traversant des zones d'habitation.

20. Au cours du mois de mai, trois patrouilles de la FINUL et quatre patrouilles du Groupe d'observateurs au Liban ont été arrêtées par des hommes en tenue verte de type treillis aux portes d'une installation exploitée par l'organisation non gouvernementale libanaise « Green Without Borders », à proximité d'Aïtaroun (secteur Ouest), près de la Ligne bleue. Ces hommes ont affirmé que la FINUL et le Groupe d'observateurs ne pouvaient accéder au site que sous escorte de l'armée libanaise. Le Chef de la FINUL et commandant de la Force a indiqué au commandant de l'armée libanaise, le général Joseph Aoun, qu'il était impératif que la FINUL et le Groupe d'observateurs puissent accéder sans escorte ni entrave à l'ensemble de la zone d'opérations et y mener des patrouilles. À l'issue d'une visite conjointe effectuée le 19 juin, le Chef de la FINUL et commandant de la Force et le commandant de l'armée libanaise dans le secteur du Litani-Sud ont décidé de la reprise des patrouilles en étroite coordination le long de la route.

21. Sur les sept lieux tenus par des membres de « Green Without Borders » dans la zone d'opérations, qui se trouvent tous à proximité de la Ligne bleue, la FINUL et le Groupe d'observateurs sont en mesure de visiter celui d'Aïtaroun presque quotidiennement. Ceux d'Aïta el-Chaab, de Marouahine et les deux de Labbouné, tous situés dans le secteur Ouest, et le site d'Adeïssé, dans le secteur Est, se trouveraient sur des terrains privés. La FINUL suit le dossier auprès de l'armée

libanaise. Dans l'intervalle, elle effectue des patrouilles motorisées le long des routes bordant ces sites ainsi que de fréquents vols de reconnaissance au-dessus des terrains concernés.

22. Utilisant davantage ses moyens aériens, la FINUL a effectué en moyenne 54,2 heures de vol de reconnaissance diurne et nocturne par mois, soit une augmentation de 27 % par rapport à la période précédente. Les patrouilles de reconnaissance aérienne se sont essentiellement concentrées sur les zones difficiles d'accès pour les patrouilles terrestres, telles que les propriétés privées, les terrains accidentés et les zones contaminées par des restes explosifs de guerre ou des mines antipersonnel. La FINUL a continué d'entretenir dans l'ensemble de bonnes relations avec la population locale. Elle a mis en œuvre des projets à effet rapide pour répondre aux besoins urgents des populations, contribuer à étendre l'autorité de l'État dans le sud du pays et faire accepter sa présence, conformément aux priorités recensées dans le cadre du bilan stratégique de la Force (voir S/2017/202). On trouvera à l'annexe II des informations détaillées sur l'état d'avancement de l'application des recommandations issues du bilan stratégique de la FINUL mené en 2017.

23. La FINUL a mené 7 271 activités en coordination avec l'armée libanaise, notamment la gestion de postes de contrôle permanents et temporaires et l'exécution d'opérations de prévention des tirs de roquette. Elle a entrepris en moyenne 66 activités quotidiennes en étroite coordination avec l'armée (19 % du total). Ces activités coordonnées visaient en particulier à accroître le nombre de patrouilles effectuées à pied le long de la Ligne bleue, qui est passé de 15 en février à 236 en mars.

24. Le Groupe d'intervention navale de la FINUL a mené des opérations de surveillance maritime 24 heures sur 24 et renforcé les capacités de la marine libanaise. Du 1^{er} mars au 19 juin, le Groupe a arraisonné 2 535 navires, dont 643 ont été inspectés par les autorités libanaises et déclarés en règle. La marine surveille constamment les eaux territoriales libanaises à l'aide de ses huit stations radar côtières. La FINUL a organisé 198 séances de formation en vue d'améliorer les normes opérationnelles communes régissant les activités de surveillance et d'arraisonnement. Un navire de la marine libanaise a notamment participé pendant 48 heures d'affilée aux opérations maritimes menées par les navires de la FINUL. En outre, le Groupe d'intervention navale continue de jouer un rôle stabilisateur important en participant à la surveillance des eaux territoriales libanaises.

B. Dispositifs de sécurité et de liaison

25. La FINUL a tenu deux réunions tripartites, le 22 mars et le 28 mai, qui ont été l'occasion d'examiner les violations de la résolution 1701 (2006) ainsi que les questions relatives à la liaison et à la coordination. Des dispositifs en la matière établis avec les parties ont permis à la FINUL d'apaiser les tensions suscitées par les travaux de construction menés par les Forces de défense israéliennes au sud de la Ligne bleue et de veiller à ce qu'aucune activité de la sorte ne se produise dans les zones au sujet desquelles le Liban avait émis des réserves. La FINUL a également tenu six réunions tripartites sur les questions relatives à la Ligne bleue, au cours desquelles les deux parties ont affirmé leur volonté de trouver des solutions concrètes au problème des secteurs contestés le long de la Ligne.

26. Outre sa plus grande participation aux réunions tripartites, le Chef de la FINUL et commandant de la Force a continué d'entretenir des contacts bilatéraux avec les parties en vue de faciliter la recherche de solutions mutuellement acceptables au problème des zones contestées et d'appeler leur attention sur le fait que le marquage visible de la Ligne bleue demeurait essentiel au renforcement de la confiance. Ma

Coordonnatrice spéciale par intérim a également insisté sur ce point dans ses échanges avec les deux parties.

27. La FINUL a continué de s'entretenir avec les dirigeants israéliens au sujet de la création d'un bureau de liaison à Tel-Aviv (Israël). Ceux-ci n'ont pas encore accepté la proposition de la FINUL, formulée en 2008.

28. La FINUL a poursuivi ses activités de formation pour veiller à ce que son personnel soit prêt à assurer la protection des civils exposés à une menace imminente de violences physiques. Le 17 avril, elle a organisé un exercice conjoint consistant à déployer une équipe d'intervention d'urgence à Naqoura (secteur Ouest), auquel ont participé 21 agents de la défense civile du Liban-Sud. Le 19 avril, elle a rencontré des représentants de l'armée libanaise, des autorités municipales et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales de la défense civile afin de réfléchir aux possibilités de collaboration dans le domaine de la protection des civils, notamment au moyen d'exercices conjoints avec l'armée libanaise.

29. Conformément à la question intitulé « les femmes et la paix et la sécurité » dont le Conseil est saisi et aux directives visant à faire en sorte que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies tiennent davantage compte de la problématique femmes-hommes, la FINUL a continué de former son personnel militaire et civil à la prise en compte de cette problématique et à la question des violences sexuelles liées aux conflits.

C. Désarmement des groupes armés

30. Aucun progrès n'a été accompli concernant le désarmement des groupes armés. La possession d'armes par le Hezbollah et d'autres groupes en dehors du contrôle de l'État empêche le Gouvernement libanais d'exercer pleinement sa souveraineté et son autorité sur son territoire. Le Hezbollah a continué de déclarer publiquement qu'il conservait des capacités militaires. Le 26 mars, Nawaf Moussawi, député du Hezbollah, a affirmé que la « résistance » était « capable de frapper au plus profond du territoire israélien ». Le 21 avril, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a averti que la « résistance » disposait désormais de la puissance, des capacités, des hommes, des technologies, du savoir-faire, de l'expérience et des missiles requis « pour frapper n'importe quelle cible en territoire ennemi ». Le 15 mai, il a signalé qu'une « nouvelle phase » s'ouvrirait dans le conflit syrien et qu'« Israël lui-même pourrait être la prochaine cible de représailles ».

31. Le chef d'état-major des Forces de défense israéliennes, Gadi Eisenkot, aurait déclaré le 1^{er} avril 2018 que le risque de conflit avait augmenté et que, si une guerre éclatait, « toutes les structures utilisées par le Hezbollah au Liban seraient détruites, de Beyrouth jusqu'à la pointe sud ». Le Ministre israélien de la défense, Avigdor Lieberman, aurait déclaré le 16 avril que l'armée libanaise constituait désormais une menace supplémentaire pour la frontière nord d'Israël. Le 7 mai, le Ministre israélien de l'éducation, Naftali Bennett, a affirmé que les résultats électoraux au Liban montraient une nouvelle fois que « Liban égale Hezbollah » et qu'Israël « tiendrait le Liban pour responsable de toute action perpétrée depuis son territoire ».

32. L'armée libanaise et les forces de sécurité ont continué de procéder à des opérations antiterroristes et d'arrêter des individus soupçonnés d'être inféodés à des groupes extrémistes ou de les appuyer. Du 1^{er} mars au 20 juin, 40 arrestations liées au terrorisme ont été signalées, concernant notamment des individus soupçonnés d'être affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant et au Jabhat Fatah el-Cham (ex-Front el-Nosra), en particulier des éléments accusés d'avoir participé aux attaques menées contre l'armée libanaise à Eرسال et à Tripoli en 2014.

33. Le 20 mars, des hommes armés ont bloqué une route à Baalbek pour protester contre les raids menés par l'armée libanaise dans la zone. Le 24 avril, un membre présumé du Hezbollah aurait péri à la suite d'un tir de roquette à Saïda. Le 15 mai, deux membres des Forces de sécurité intérieure ont été abattus tandis qu'ils tentaient de démanteler des structures illégales à Baalbek ; des faits de même nature ont été signalés dans la banlieue sud de Beyrouth le 30 mai. Le 22 mai, un soldat libanais a été tué et huit autres blessés dans des affrontements armés survenus à Tripoli. Plusieurs différends personnels ont dégénéré en fusillades. Le 17 juin, deux personnes ont été tuées et cinq autres blessées au cours d'un contentieux familial à Baalbek. Dans le contexte des élections législatives, plusieurs fusillades ont éclaté, faisant une victime le 6 mai et une autre le 8.

34. Le 15 mars, le Premier Ministre Hariri a créé un Groupe de la sécurité humaine relevant de la présidence du Conseil des ministres afin de sensibiliser l'opinion aux risques liés aux armes à feu. Il s'agit là d'une première étape en vue de la création d'un comité national sur la question.

35. Le 9 mai, l'armée libanaise a annoncé que les personnes qui enfreindraient l'interdiction de chasser en vigueur dans le pays de janvier à mi-septembre seraient poursuivies. Elle a également déclaré qu'elle prendrait des mesures supplémentaires pour faire en sorte que la zone d'opérations de la FINUL soit exempte d'armes, y compris d'armes de chasse, comme l'y obligeait la résolution 1701 (2006).

36. Les conditions de sécurité dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban sont demeurées globalement stables, mais des violences et des fusillades ont éclaté dans le camp d'Aïn el-Héloué, près de Saïda. Quatre personnes ont été tuées et 11 autres blessées dans des affrontements survenus en mars et en avril entre des groupes extrémistes et les forces palestiniennes conjointes. Dans un cas, des éléments armés ont pénétré dans deux écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Le 7 mars, les affrontements survenus entre le Fatah-Intifada et la Saïqa, deux groupes palestiniens pro-syriens, dans le camp de Chatila, dans le sud de Beyrouth, ont fait un mort et plusieurs blessés. Le 9 mars, l'armée libanaise a arrêté un dirigeant de haut rang du Fatah soupçonné de vendre des armes à des groupes extrémistes à l'intérieur de camps de réfugiés palestiniens au Liban. Le 17 mars, des assaillants non identifiés ont tué un membre des forces palestiniennes conjointes dans le camp de Miyé-Miyé, près de Saïda, entraînant la fermeture temporaire des écoles et des magasins de l'UNRWA. L'installation le 10 juin par l'armée libanaise de détecteurs de métaux à l'entrée du camp d'Aïn el-Héloué a provoqué des manifestations pacifiques. Les détecteurs ont été retirés le 25 juin.

37. Aucun progrès n'a été accompli dans le démantèlement des bases militaires tenues par le Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général et le Fatah-Intifada, qui continuent de compromettre la souveraineté du Liban et d'empêcher l'État de surveiller et de contrôler efficacement certaines parties de la frontière.

D. Embargo sur les armes et contrôle des frontières

38. Le Gouvernement libanais a consigné plusieurs violations présumées de son espace aérien. Dans des lettres identiques datées du 6 avril, adressées au Conseil de sécurité et à moi-même (A/72/831-S/2018/336), la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis le message de son gouvernement, selon lequel « le 31 mars 2018, Israël a violé l'espace aérien libanais à l'aide d'un drone armé de quatre missiles puis a dépêché un second drone pour détruire le premier, qui s'était écrasé aux abords de la localité de Beit Yahoun, dans

le caza de Bint Jbeil ». Dans des lettres identiques datées du 10 avril, adressées au Conseil de sécurité et à moi-même (A/72/832-S/2018/342), la Représentante permanente du Liban a transmis le message de son gouvernement, selon lequel « le 9 avril 2018, quatre avions de combat de l'ennemi israélien ont violé l'espace aérien libanais et ont ensuite mené des raids en République arabe syrienne », avertissant que « les violations répétées par Israël de son espace aérien pour mener des raids en République arabe syrienne constituaient une menace particulièrement grave ». Le 9 mai, l'armée libanaise a signalé que des débris de plusieurs missiles avaient été retrouvés au sol dans les parties sud et est du Liban après une intensification du conflit en République arabe syrienne.

39. Dans une lettre datée du 29 mai, adressée au Conseil de sécurité et à moi-même, la Représentante permanente du Liban a transmis le message de son gouvernement, selon lequel « le 22 mai 2018, un avion de combat israélien a violé l'espace aérien libanais et survolé la ville de Beyrouth ». Ce dernier y déclare également que « le Gouvernement israélien s'en est vanté en présentant, le même jour, des photographies de l'avion de combat à une conférence réunissant des commandants des forces aériennes en Israël ».

40. Dans les lettres identiques datées du 12 avril (S/2018/345) et du 7 juin, adressées au Conseil de sécurité et à moi-même, le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a affirmé que « le Liban commet quotidiennement des violations de la résolution 1701 (2006) ». Le 13 avril, la Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis une réponse du Ministre de la défense nationale, dans laquelle ce dernier rejette les allégations figurant dans la lettre d'Israël datée du 5 février (S/2018/91). Le 11 mai, le Représentant permanent d'Israël m'a adressé une lettre, m'informant du « resserrement des liens entre les deux organisations internationalement reconnues comme terroristes que sont le Hamas et le Hezbollah » et que « le Hamas œuvre en secret à la constitution de sa propre force militaire au Liban ».

41. Des allégations ont continué d'être formulées au sujet de transferts d'armes au Hezbollah et suscitent de vives préoccupations. Même si l'ONU les prend au sérieux, elle n'est pas en mesure de les corroborer de façon indépendante.

42. Des informations faisant état de la participation du Hezbollah aux combats en République arabe syrienne ont continué d'être diffusées. Le 6 juin, le Président de la Chambre des députés, Nabih Berri, a déclaré que le Hezbollah ne se retirerait que « une fois la Syrie libérée et ses territoires unifiés ». Le 8 juin, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a reconnu que son organisation était « présente en Syrie, là où était sa place et à la demande des autorités syriennes ». En outre, plusieurs Libanais auraient continué de combattre aux côtés de groupes armés non étatiques en République arabe syrienne.

43. L'armée libanaise a continué de déployer des bataillons et de construire des tours de guet le long de la frontière avec la République arabe syrienne. Le 29 mai, le Centre de formation à la gestion des frontières a été inauguré sur la base aérienne de Rayak, dans la vallée de la Bekaa, grâce au financement de l'Union européenne.

44. Le nombre de tirs effectués depuis la République arabe syrienne vers le Liban a diminué. Les autorités libanaises ont arrêté plusieurs passeurs qui faisaient entrer illégalement des Syriens au Liban, ainsi que des Syriens accusés de s'être infiltrés clandestinement sur le territoire.

45. Les 5 et 23 avril, l'armée libanaise a arrêté 15 Syriens suspectés d'appartenir à des groupes terroristes, et saisi des armes et des munitions lors d'une descente dans un campement informel de réfugiés syriens à Ersal. Le 14 mai, dans le Hermel, la Sûreté générale libanaise a arrêté deux Syriens suspectés d'être affiliés à des groupes

terroristes. Le 17 mai, les Forces de sécurité intérieure ont arrêté une personne suspectée de vendre des armes dans le Akkar, dans le nord du Liban.

E. Mines terrestres et bombes à sous-munitions

46. Lors d'accidents en rapport avec des mines, deux personnes ont été tuées et une troisième blessée près d'Ersal le 6 mars ; un jeune Syrien a été blessé près de Baalbek le 11 mars et trois personnes ont été tuées près d'Ersal le 12 avril. Le 27 avril, une mine terrestre a explosé dans la zone d'opérations de la FINUL, près de Yaroun.

47. L'armée libanaise a poursuivi ses opérations de déminage le long de la frontière orientale. Dans la zone d'opérations de la FINUL, six équipes de déminage ont déminé 5 436,5 mètres carrés de terres et détruit 581 mines antipersonnel et deux engins non explosés. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a effectué 57 visites de contrôle de la qualité et tenu huit exposés à l'intention de 174 membres du personnel des Nations Unies pour les sensibiliser aux mines terrestres, aux restes explosifs de guerre et aux engins explosifs improvisés. Lors d'une séance organisée avec le Centre libanais de lutte antimines, partenaire actif des activités de déminage, 35 enfants ont été sensibilisés à la question. À l'occasion de la Journée internationale de la sensibilisation au problème des mines et de l'assistance à la lutte antimines, tenue le 4 avril, près de 150 membres du personnel des Nations Unies et plus de 600 écoliers ont participé à deux activités organisées par le Service de la lutte antimines.

F. Tracé des frontières

48. Aucun progrès n'a été accompli concernant le tracé ou la démarcation de la frontière entre le Liban et la République arabe syrienne. Les deux pays n'ont toujours pas répondu à la proposition de définition provisoire de la zone des fermes de Chebaa figurant dans mon rapport du 30 octobre 2007 sur l'application de la résolution [1701 \(2006\) \(S/2007/641\)](#). Dans la localité de Chebaa, le 13 avril, le Premier Ministre libanais a déclaré qu'il incombait à l'État de récupérer les fermes de Chebaa et les collines de Kfarchouba.

49. Le différend opposant le Liban et Israël concernant leurs zones économiques exclusives n'a toujours pas été réglé. Le 21 mars, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a déclaré que son organisation continuerait de protéger le territoire et les eaux maritimes du Liban. Le 19 avril, le Président de la Chambre des députés, M. Berri, a insisté sur le fait que l'ensemble des forces politiques étaient unies face à toutes violations des droits du Liban, notamment celles touchant à la question du pétrole et du gaz.

50. Le 29 mai, le Ministre de l'énergie et de l'eau par intérim, César Abi Khalil, a approuvé les plans d'exploration des blocs maritimes 4 et 9. Une partie du bloc 9 est située dans la zone contestée par le Liban et Israël. M. Khalil a également annoncé que les préparations de la deuxième série d'octroi de permis se poursuivraient.

G. Stabilité politique et institutionnelle

51. Le 6 mai, le Liban a tenu ses premières élections législatives depuis 2009. Au terme de la période d'enregistrement fixée au 27 mars, on comptait 77 listes pour un total de 597 candidats qui briguaient 128 sièges parlementaires dans 26 cazas. Sur les 597 candidats, 86 (soit 14,4 %) étaient des femmes, contre 12 en 2009. Le taux de participation électorale a été de 49,2 % contre 53,37 % en 2009.

52. Pour la première fois, les Libanais résidant à l'étranger ont pu voter les 27 et 29 avril dans 39 lieux différents. Environ 82 000 expatriés étaient inscrits sur les listes électorales et le taux de participation a été de 59 %.

53. Les résultats officiels de l'attribution des sièges sont les suivants : Courant du futur, 21 sièges ; Courant patriotique libre, 20 sièges ; Amal, 17 sièges ; Forces libanaises, 15 sièges ; Hezbollah, 12 sièges ; Parti socialiste progressiste, 8 sièges ; mouvement Azm de l'ancien Premier Ministre, M. Mikati, 4 sièges ; Marada, Parti social nationaliste syrien, Kataëb et Tachnag, 3 sièges chacun. Pour la première fois, un candidat représentant la société civile, qui se présentait sur la liste Koullouna Watani, a remporté un siège, à Beyrouth. Le nombre de femmes élues au Parlement est passé de quatre à six.

54. Au 20 juin, cinq candidats avaient contesté les résultats au moyen du mécanisme de règlement des litiges électoraux qui avait été créé.

55. Dans ma déclaration datée du 8 mai, j'ai félicité le Liban de la tenue d'élections législatives. J'ai souligné que les élections représentaient une étape essentielle dans le renforcement des institutions publiques du Liban et la consolidation de sa tradition démocratique, et que j'attendais avec intérêt la formation du nouveau gouvernement. Dans une déclaration faite le 10 mai, le Groupe international d'appui au Liban a félicité le peuple et les autorités pour le déroulement des élections législatives le 6 mai dans un climat généralement calme et pacifique et encouragé la formation rapide d'un nouveau gouvernement. Il s'est réjoui à la perspective de travailler avec le nouveau gouvernement tandis que ce dernier donnerait à ses engagements internationaux, notamment ceux découlant des résolutions [1559 \(2004\)](#) et [1701 \(2006\)](#), et a dit attendre avec intérêt la reprise, pendant la période postélectorale, d'un dialogue dirigé par le Liban pour l'adoption d'une stratégie de défense nationale.

56. À sa première séance tenue le 23 mai, la nouvelle Chambre des députés a reconduit Nabih Berri dans ses fonctions de Président et élu Elie Ferzli au poste de Vice-Président. Dans son discours de remerciement, M. Berri a insisté sur le fait que la Chambre, tel un bouclier, protégerait et défendrait les frontières terrestres, maritimes et aériennes souveraines du Liban, en utilisant le pouvoir de l'État, du peuple et de l'armée, et résisterait aux agressions d'Israël et à ses violations systématiques par voie aérienne, maritime ou terrestre des frontières du pays. Il a également souligné que la Chambre s'emploierait à parachever la mise en œuvre de la résolution [1701 \(2016\)](#), étudierait la question des 13 points à la frontière où la présence ininterrompue d'Israël représente une menace pour la formule de démarcation retenue, lutterait contre la corruption et lancerait des réformes.

57. Le 24 mai, le Président Michel Aoun a nommé Saad Hariri au poste de Premier Ministre désigné et l'a chargé de constituer un nouveau cabinet. Dans une déclaration faite le même jour, Saad Hariri s'est engagé à former un gouvernement d'unité nationale dans les meilleurs délais. Il a souligné l'importance de constituer un gouvernement qui œuvrerait à la stabilité politique, consoliderait les institutions nationales et renforcerait l'économie. Les consultations en vue de la formation du prochain gouvernement se poursuivent.

58. Le 14 juin, M. Aoun a présidé une réunion avec le Groupe international d'appui au Liban, mené par ma Coordonnatrice spéciale par intérim. Le Groupe a soumis un aide-mémoire conjoint qui reprend les principes devant être abordés dans la déclaration ministérielle du nouveau gouvernement et son programme de travail. Le Groupe s'est félicité de la volonté du Président de constituer un gouvernement d'unité nationale associant toutes les parties, qui serait à même d'atteindre les objectifs de la résolution [1701 \(2006\)](#) et des récentes conférences internationales d'appui au Liban.

59. Le 21 mai, avant l'échéance du mandat du gouvernement sortant, le nouveau gouvernement a nommé les 10 membres de l'institution nationale de défense des droits de l'homme du Liban, nominations attendues depuis sa création par la Chambre en 2016.

60. Le 15 mars à Rome, sous l'égide du Groupe international d'appui, j'ai coprésidé, avec le Premier Ministre italien, M. Gentiloni, une réunion au niveau ministériel (conférence Rome II) afin d'approuver les plans stratégiques respectifs de l'armée libanaise et des Forces de sécurité intérieure et de renforcer l'appui international dont elles bénéficient. Le Liban s'est à nouveau engagé à étendre l'autorité de l'État et à appliquer les résolutions [1701 \(2006\)](#) et [2373 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité.

61. Dans ses observations liminaires, le Premier Ministre libanais, M. Hariri, a souligné qu'il fallait veiller à ce que les institutions de sécurité de l'État soient les « seules forces de défense de la souveraineté du Liban ». Il a rappelé que le pays s'était engagé à appliquer la politique de dissociation, qui visait à le protéger des conflits régionaux et à accélérer les déploiements au sud du Litani, conformément à la résolution [2373 \(2017\)](#).

62. Le Gouvernement libanais, l'armée libanaise et la FINUL ont encouragé le déploiement d'un régiment militaire type modèle, le renforcement des moyens maritimes de l'armée et la création d'un centre régional de coopération civilo-militaire de l'armée dans la zone d'opérations de la FINUL.

63. Dans une déclaration conjointe, les 41 participants à la réunion ont appuyé la volonté du Gouvernement libanais de faire de l'armée le seul défenseur de l'État et garant des frontières du pays. Tout en prenant note des mesures prises par le Gouvernement libanais pour appliquer pleinement la résolution [2373 \(2017\)](#), les participants lui ont demandé d'accélérer le déploiement de régiments efficaces et durables dans le sud du pays. Ils ont également promis une aide financière et matérielle adaptée à la nouvelle version du plan de renforcement des capacités de l'armée libanaise et au plan stratégique des Forces de sécurité intérieure.

64. Les participants se sont également félicités de la déclaration du Président Aoun en date du 12 mars, dans laquelle il a annoncé que les dirigeants libanais débattront de la Stratégie de défense nationale après les élections législatives et la formation d'un nouveau gouvernement. Le 8 mai, le Président Aoun a publiquement réaffirmé qu'il comptait demander aux parties de se réunir en vue de débattre de la mise en œuvre des Accords de Taëf et d'une stratégie de défense nationale.

65. À la suite de la conférence Rome II, en coordination étroite avec ma Coordonnatrice spéciale par intérim pour le Liban et les donateurs potentiels, la FINUL a eu des échanges avec l'armée libanaise afin d'élaborer un projet de financement du déploiement du régiment modèle, notamment la création d'un centre de formation aux opérations, d'un quartier général et de casernes pour le régiment. Le 18 mai, l'armée libanaise a inauguré son centre régional de coopération civilo-militaire à Marjeyoun.

66. La stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent, alignée étroitement sur le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent du Secrétaire général (voir résolution [70/254](#) de l'Assemblée générale), a été approuvée par le Conseil des ministres le 27 mars. Une équipe spéciale interministérielle a été créée pour en superviser la mise en œuvre. Le Gouvernement libanais a élaboré un projet pilote sur 18 mois, qui vise à renforcer la confiance chez les jeunes.

67. Le 15 mars, j'ai participé à une conférence ministérielle extraordinaire tenue à Rome et coprésidée par l'Égypte, la Jordanie et la Suède afin d'appuyer l'UNRWA. Les contributions versées par la suite ont permis de réduire de moitié le déficit

budgétaire global de l'Office, qui s'élevait à 446 millions de dollars. Toutefois, en l'absence de financement pour l'année scolaire 2018-2019, la fourniture de services essentiels reste menacée.

68. Le 29 mars, la Chambre des députés a approuvé le budget de l'État pour 2018, qui prévoit une réduction de 20 % des crédits alloués à tous les ministères, permettant ainsi de légèrement réduire le déficit et de le ramener à 4,8 milliards de dollars.

69. Le 6 avril, la France a accueilli la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises (CEDRE), en appui à l'économie libanaise. Conformément au plan d'investissement à hauteur de 16 milliards de dollars, qui comporte des priorités en matière d'infrastructures, le Gouvernement libanais a recensé les réformes sectorielles et structurelles nécessaires pour maximiser les investissements des partenaires internationaux et du secteur privé. Les promesses de prêt avoisinent les 10,2 milliards de dollars, dont 9,9 milliards à des taux préférentiels, et les subventions annoncées s'élèvent à 860 millions de dollars. Dans le communiqué de presse de la CEDRE, les participants ont appelé de leurs vœux la création d'un mécanisme solide et transparent afin de suivre l'exécution du projet.

70. Au 31 mai, le nombre de réfugiés syriens enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'élevait à 986 012. Les nouveaux enregistrements de réfugiés syriens par le HCR sont suspendus par le Gouvernement depuis 2015. La diminution du nombre de réfugiés syriens enregistrés est principalement due à des décès, à des mouvements secondaires, à la réinstallation de certains d'entre eux et à un petit nombre de retours spontanés en République arabe syrienne.

71. Localement, les retours de réfugiés syriens se sont poursuivis. Le 18 avril, près de 500 réfugiés syriens ont quitté Chebaa (sud du Liban) pour Beït Jinn (République arabe syrienne), mouvement encouragé par le Comité de réconciliation de Beït Jinn et facilité par les autorités libanaises et syriennes. Le HCR n'a pas pris part à l'organisation de ces retours mais a toutefois accompagné les réfugiés dans les démarches d'obtention de pièces d'identité et les a conseillés sur des questions essentielles liées à leur réinstallation en République arabe syrienne.

72. Au 31 mars, les ressources humanitaires globales disponibles pour le Liban en 2018 s'élevaient à 1,016 milliard de dollars, dont 269 millions versés par les donateurs et 375 millions promis pour 2018, en plus des fonds reportés de 2017. Les chiffres communiqués traduisent un manque de visibilité concernant les engagements pluriannuels de contribution après 2018. En effet, ils s'élèvent à 247 millions de dollars, ce qui limite les perspectives et la planification à long terme de services autres que ceux de base.

73. Au 31 mars, le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban était financé à hauteur de 21 %, soit un montant de 560 millions de dollars, dont 308 millions reportés de 2017. Ce faible niveau de financement a eu une incidence sur la fourniture de services aux réfugiés et aux communautés d'accueil, notamment pour ce qui est de l'eau et de la santé.

74. Les 24 et 25 avril, l'Union européenne et l'ONU ont conjointement organisé la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région, qui visait à renouveler et renforcer les contributions financières de la communauté internationale en faveur du peuple syrien, des pays voisins et des populations les plus touchées par le conflit. Le document de partenariat, conclu entre le Gouvernement libanais et la communauté internationale, comporte les engagements pris par le Gouvernement libanais en faveur de la protection des réfugiés et des communautés libanaises vulnérables, de l'éducation, de la santé et de la création d'un

environnement propice à l'action des organisations non gouvernementales internationales.

75. En mai et en juin, le Ministre des affaires étrangères par intérim, M. Bassil, a déclaré que le HCR dissuadait les réfugiés de rentrer en Syrie. Le 11 juin, le HCR a reçu une notification officielle du Ministère des affaires étrangères et des émigrés, dans laquelle ce dernier lui demande de « changer ses méthodes », ordonnant un gel de l'octroi et du renouvellement des permis de séjour pour le personnel du HCR au Liban. Le HCR y a répondu le 18 juin. Dans une note verbale datée du 22 juin, mon Coordonnateur spécial adjoint a prié le Gouvernement libanais de continuer de faciliter le travail de tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Liban, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Convention de 1946.

III. Sécurité et sûreté de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

76. La FINUL a continué de revoir ses plans en matière de sécurité et d'atténuation des risques en étroite coordination avec les autorités libanaises, au vu notamment des menaces contre la sécurité. Des exercices de sécurité ont été menés afin d'évaluer le niveau de préparation des membres du personnel civil et des personnes à leur charge en cas d'évacuation en situation de crise. Dans la région d'Arqoub (secteur Est), les déplacements du personnel des Nations Unies sont restés soumis à des mesures de sécurité strictes, notamment des escortes armées. La présence présumée d'éléments extrémistes dans le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn el-Héloué, situé à Saida, le long de l'itinéraire principal de ravitaillement reliant la zone d'opérations de la FINUL à Beyrouth, continue de poser un problème sur le plan de la sécurité et pourrait avoir une incidence sur les déplacements de la Force dans la ville. Les institutions de sécurité libanaises maintiennent une forte présence dans les zones aux abords du camp.

77. Le 4 mars, des accrochages impliquant le mouvement Ansar Allah dans le camp de Rachidiyé près de Tyr (secteur Ouest) ont fait deux morts et cinq blessés, causés des dommages matériels et entraîné la fermeture des locaux de l'UNRWA pendant une journée. Il a été conseillé au personnel de la FINUL d'éviter cette zone.

78. À la suite du vol de 2 240 munitions d'armes légères sur une position des Nations Unies près de Haris (secteur Ouest) le 29 décembre 2017, dont seules 26 ont été retrouvées, une commission d'enquête de la FINUL a présenté son rapport au Siège de l'Organisation des Nations Unies en avril. Afin de s'assurer que toutes les mesures étaient prises pour garantir la sécurité du personnel dans les locaux et la conservation en lieu sûr des armes et des munitions, les mesures de sûreté ont été renforcées, notamment pour ce qui est de la dissuasion, des patrouilles, de la surveillance et du contrôle des entrées et des sorties. Le juge d'instruction libanais a terminé son enquête le 12 février et inculpé neuf personnes, dont sept mineurs. L'affaire a été déférée au Tribunal militaire permanent pour jugement et une audience est prévue le 5 octobre.

79. La FINUL a continué de suivre les procédures intentées devant les tribunaux militaires libanais contre des personnes accusées d'avoir planifié ou perpétré de graves attaques contre elle. Le Tribunal militaire permanent a tenu des audiences le 10 avril, l'une concernant l'attentat commis en 2007 contre des soldats de la paix espagnols et l'autre concernant l'affaire de la tentative d'acte terroriste, dont la procédure a débuté en janvier 2014. La prochaine audience est prévue le 17 décembre dans les deux cas. S'agissant d'une affaire de tentative d'attentat grave contre la FINUL en 2008, dans le cadre de laquelle un des quatre auteurs condamnés a interjeté

appel, la prochaine audience est prévue le 21 juin. Les trois enquêtes concernant les graves attaques commises contre la FINUL les 27 mai, 26 juillet et 9 décembre 2011 se poursuivent, le juge d'instruction ayant délivré de nouvelles ordonnances judiciaires. Dans l'affaire d'homicide commis en 1980, au cours de laquelle deux soldats de la paix irlandais avaient été tués par balle et un autre blessé, le Tribunal militaire permanent a reporté la date de remise de son jugement du 27 mars au 24 avril, puis au 26 juin.

IV. Déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

80. Au 19 juin, la FINUL était composée de 10 480 militaires, dont 500 femmes, provenant de 41 pays fournisseurs de contingents ; 239 agents recrutés sur le plan international, dont 78 femmes ; et 583 membres du personnel civil, dont 153 femmes. Le Groupe d'intervention navale comprenait quatre corvettes, deux frégates, un hélicoptère et 764 membres du personnel militaire de la Force, dont 31 femmes. En outre, 58 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont cinq femmes, étaient rattachés au Groupe d'observateurs au Liban, placé sous le contrôle opérationnel de la Force. Au total, les femmes représentaient 5 % du personnel militaire, 28 % du personnel civil et à peine plus de 6 % de tous les membres du personnel de la FINUL.

V. Déontologie et discipline

81. Pendant la période considérée, ni la FINUL ni le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban n'ont eu vent d'allégations relatives à des faits d'exploitation ou d'atteintes sexuelles. Ils ont continué d'appliquer et de renforcer les mesures en vigueur de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Le réseau en la matière de l'équipe de pays des Nations Unies au Liban, aux côtés du groupe de travail sur les violences sexuelles et sexistes, qui comprend des organisations non gouvernementales internationales et nationales, a continué d'informer les populations locales des normes de conduite attendues du personnel des Nations Unies et de la procédure à suivre pour signaler toute faute en la matière. La FINUL et le Bureau du Coordonnateur spécial ont continué de s'attacher à instaurer un climat de travail productif, harmonieux et inclusif, en mettant particulièrement l'accent sur la protection contre le harcèlement sexuel et les autres formes de conduite prohibée.

VI. Observations

82. Il reste essentiel, pour la stabilité du Liban et de la région, que toutes les parties se conforment à la résolution [1701 \(2006\)](#). Je continue de noter avec préoccupation que la résolution n'est pas pleinement appliquée et que le Liban et Israël ne s'acquittent toujours pas de leurs obligations, ce qui accroît les risques de regain de tension, voire de flambée de violence. J'engage les deux parties à redoubler d'efforts pour respecter dans son intégralité la résolution afin de prolonger et de consolider le calme qui règne depuis dix ans.

83. Les élections du 6 mai ont constitué un jalon pour la reconduction du mandat démocratique de la Chambre des députés ainsi que pour le renouvellement périodique des institutions. Je félicite le peuple libanais du bon déroulement des élections et l'encourage à continuer de participer au processus démocratique. J'engage les

dirigeants politiques et tous les partis politiques à travailler dans un esprit d'unité nationale afin de former au plus vite un gouvernement sans exclusive conforme au verdict des urnes. D'importantes responsabilités attendent le nouveau gouvernement dans le cadre de l'ambitieux programme présenté par le Liban et la communauté internationale aux conférences internationales tenues à Rome, Paris et Bruxelles en soutien du Liban. Je demande à tous les acteurs politiques de prendre des mesures pour permettre la participation active des femmes et leur représentation effective à tous les niveaux de prise de décision.

84. Je me félicite du calme relatif qui continue de régner le long de la Ligne bleue, bien que les risques d'erreurs d'appréciation restent une possibilité. Les événements survenus le 10 mai dans le Golan nous rappellent brutalement à la réalité, à savoir que la sécurité et la stabilité de la zone d'opérations de la FINUL, et du Liban en général, dépendent dans une large mesure de la conjoncture régionale. L'incident du 12 avril, au cours duquel l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes se sont déployées et se sont mises mutuellement en joue, est préoccupant et démontre la précarité de la situation le long de la Ligne bleue, en même temps que l'importance du travail de liaison effectué par la FINUL. J'exhorte toutes les parties prenantes au Liban et en Israël à faire preuve de retenue en toutes circonstances et à s'employer à transformer la cessation des hostilités en cessez-le-feu permanent.

85. Je félicite les parties de leur participation constructive aux dispositifs de liaison et de coordination de la FINUL, et notamment des mesures qu'elles prennent pour prévenir les tensions autour des zones sensibles situées le long de la Ligne bleue. Je vois avec satisfaction que les deux parties ont réaffirmé leur attachement à la résolution 1701 (2006) dans le cadre d'échanges bilatéraux avec l'ONU ou de l'instance tripartite. J'encourage chacun à tenir cet engagement. Ma Coordonnatrice spéciale pour le Liban par intérim poursuivra sa mission de bons offices et, en collaboration avec le Chef de la FINUL et Commandant de la force, continuera d'étudier avec les parties les mesures de confiance à envisager.

86. Par ailleurs, le règlement du différend portant sur les ressources pétrolières et gazières marines des zones économiques exclusives du Liban et d'Israël pourrait être économiquement avantageux pour l'un et l'autre. J'encourage les deux parties à continuer de rechercher les occasions de progresser en ce sens. Ma Coordonnatrice spéciale par intérim continuera de proposer mes bons offices à cet égard.

87. Je condamne la présence d'armes non autorisées échappant au contrôle de l'État. Conjuguée aux propos menaçants, elle augmente les risques de dérapage et d'intensification du conflit. Conformément à la résolution 1701 (2006), je demande au Gouvernement libanais de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à l'application intégrale des dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) qui exigent le désarmement de tous les groupes armés au Liban, afin que, conformément à la décision prise par les autorités le 27 juillet 2006, seul l'État soit autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban.

88. Je me félicite des déclarations que le Président Aoun a faites le 12 mars et le 8 mai, selon lesquelles il entend convoquer un dialogue national en vue de l'élaboration d'une stratégie de défense nationale après les élections et la formation d'un gouvernement. Cette stratégie ne peut toutefois réussir qu'à condition d'être prise en main et menée par les Libanais eux-mêmes, de porter sur l'ensemble des questions de manière durable, et de ne reconnaître comme force de défense légitime du Liban que sa seule armée. D'autre part, les décisions prises antérieurement dans le cadre du dialogue national doivent être appliquées, en particulier celles qui ont trait au désarmement des groupes non libanais et au démantèlement des bases militaires

du Front populaire de libération de la Palestine–Commandement général et du Fatah-Intifada.

89. Je suis préoccupé de constater que l'aviation israélienne continue de violer l'espace aérien libanais, ce qui met en danger la population libanaise et alimente les discours belliqueux et les sentiments anti-israéliens. Je note avec inquiétude, à cet égard, l'incident du drone armé israélien qui s'est écrasé le 31 mars dans la zone d'opérations de la FINUL. Les Forces de défense israéliennes continuent également d'occuper le nord du village de Ghajar et une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006). Je condamne encore une fois toute violation de la souveraineté libanaise et demande à Israël de cesser de violer l'espace aérien libanais et de retirer ses forces du nord de Ghajar et de la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue.

90. Je suis préoccupé par les violations de la Ligne bleue commises par des civils libanais, en particulier dans la zone de Chebaa, et qui ont provoqué plusieurs incidents avec les Forces de défense israéliennes et demande instamment à l'Armée libanaise de résoudre ce problème.

91. Il est primordial que la FINUL puisse circuler librement dans l'ensemble de sa zone d'opérations et sur toute la longueur de la Ligne bleue. Je prie instamment les autorités libanaises de s'acquitter de leur responsabilité en veillant à ce que la FINUL puisse se déplacer sans entrave.

92. Compte tenu de la persistance des tensions dans la région, la politique de dissociation suivie par le Liban demeure plus que jamais nécessaire. Je l'exhorte à observer rigoureusement cette politique, conformément à la Déclaration de Baabda de 2012, et demande à l'ensemble des Libanais et des partis au Liban de ne plus s'impliquer dans le conflit syrien.

93. Je trouve encourageantes les dispositions prises par le Gouvernement libanais pour renforcer sa sécurité le long de sa frontière orientale afin d'étendre son autorité sur tout le territoire. Je n'en condamne pas moins, encore une fois, les mouvements de combattants et de matériel de guerre à travers la frontière libano-syrienne, en violation de la résolution 1701 (2006). L'absence de délimitation et de démarcation de cette frontière ne saurait justifier qu'une quelconque partie porte atteinte à la souveraineté du Liban. Je demande donc à toutes les parties concernées de mettre un terme aux violations de la frontière et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

94. Je me félicite que le Gouvernement libanais ait renouvelé à la Conférence de Rome II les engagements pris au titre des résolutions 1701 (2006) et 2373 (2017). Je salue la déclaration commune faite par les participants à la Conférence, qui signe clairement l'intention de la communauté internationale de continuer de soutenir l'Armée libanaise et les organes de sécurité.

95. Il reste essentiel que la FINUL et l'Armée libanaise approfondissent leur coopération pour faire progresser le dialogue stratégique et l'application des résolutions 1701 (2006) et 2373 (2017). Je trouve encourageants les progrès que ne cesse d'accomplir la FINUL dans l'application des recommandations issues du bilan stratégique, ainsi que ceux qui concernent le régiment modèle. J'engage l'Armée libanaise à redoubler d'efforts, avec l'appui renouvelé de la FINUL et de la communauté internationale, pour faire en sorte que le régiment devienne opérationnel. Je me félicite de l'inauguration du centre régional de coopération civilo-militaire dans le sud du pays. Ce type de mesures montre que le Liban est déterminé à renforcer l'Armée et à étendre son autorité au sud du fleuve Litani. J'attends également avec intérêt de voir la situation progresser en ce qui concerne l'acquisition d'un vaisseau supplémentaire de l'Armée libanaise.

96. La FINUL continue de prendre des mesures énergiques afin d'appliquer la résolution 2373 (2017), notamment en augmentant la cadence de ses opérations et en renforçant la visibilité et l'efficacité de ses activités, et en aidant les autorités libanaises à mettre en place entre le Litani et la Ligne bleue une zone dans laquelle ne sont autorisés que les personnels armés ainsi que les biens et armes déployés dans la zone par le Gouvernement libanais et la FINUL elle-même. C'est avec satisfaction que j'accueille les mesures prises en la matière par la FINUL, qui a mis davantage l'accent sur les inspections dans toute la zone d'opérations, notamment aux postes de contrôle permanents et temporaires, et les opérations d'interception de tirs de roquette, menées en coordination avec l'Armée libanaise.

97. L'entrée en fonctions de l'institution nationale de défense des droits de l'homme est à saluer. J'engage le prochain gouvernement libanais à veiller à ce que cet organe soit doté de ressources suffisantes pour mener à bien son mandat avec impartialité et en toute indépendance, conformément aux normes internationales des droits de l'homme. L'ONU par sa présence au Liban est prête à l'y aider.

98. La mise à exécution des réformes structurelles, sectorielles et budgétaires décidées à la Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises (CEDRE) préservera grandement la stabilité du Liban. Le Programme d'investissement et la vision économique qui l'accompagne offrent à cet égard une occasion singulière. J'engage les dirigeants libanais à mettre en place les réformes urgentes qui s'imposent en matière de lutte contre la corruption, de renforcement de la transparence et de rationalisation des dépenses, ainsi qu'un mécanisme de suivi permettant de mesurer les progrès et de garantir la responsabilité mutuelle.

99. Je remercie le Gouvernement libanais de la générosité et de l'hospitalité qu'il a manifestées en continuant d'accueillir à titre temporaire des réfugiés syriens. Je tiens à souligner qu'il importe de maintenir l'aide internationale en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, et je remercie à cet égard ceux qui ont assisté à la deuxième Conférence de Bruxelles de leurs généreuses annonces de contributions. Les besoins continuent d'être supérieurs aux ressources disponibles, et j'exhorte donc les donateurs à soutenir davantage encore le Liban par des financements souples, prévisibles, pluriannuels, en temps voulu.

100. Je suis préoccupé par les propos entourant le retour des réfugiés. Je demande à tous de travailler dans un esprit de partenariat, conformément aux normes internationales, et notamment au principe de non-refoulement, jusqu'à ce que les conditions soient réunies pour un rapatriement sûr, digne et librement consenti. Il importe, j'y insiste, que les partenaires internationaux redoublent d'efforts afin de créer des conditions hospitalières pour la protection des personnes en République arabe syrienne.

101. Je reste également inquiet du sort des réfugiés palestiniens. Je remercie les États Membres du soutien exprimé à l'occasion de la réunion extraordinaire convoquée le 15 mars à l'appui de l'UNRWA. Je note avec préoccupation, cependant, qu'il reste un déficit, qui met en péril des services d'une importance critique. L'insécurité qui continue de régner dans les camps de réfugiés palestiniens est très préoccupante et laisse entrevoir les risques que pourrait comporter pour la stabilité l'interruption des services et des activités de l'UNRWA.

102. J'exprime également ma reconnaissance à tous les pays qui fournissent du personnel militaire et du matériel à la FINUL et au Groupe d'observateurs au Liban. Je félicite la Coordinatrice spéciale pour le Liban par intérim, Pernille Dahler Kardel, et le Chef et commandant de la FINUL, le général de division Michael Beary, de leur rôle de premier plan, comme je félicite le personnel civil et militaire de la FINUL et le personnel du Bureau de la Coordinatrice spéciale de leur travail inlassable.

Annexe I

Restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban recensées entre le 1^{er} mars et le 20 juin 2018

1. Le 6 mars, environ 30 personnes ont utilisé deux véhicules pour barrer la route, au niveau de Jmaïjmé (secteur Ouest), à une patrouille de la FINUL qu'elle accusait d'avoir pris des photos sans autorisation. Après que l'Armée libanaise est arrivée sur les lieux, la patrouille a réussi à quitter la zone. Les patrouilles effectuées depuis par la FINUL se sont déroulées sans incident.

2. Le 12 mars, une patrouille du Groupe d'observateurs au Liban s'est trouvée arrêtée sur une nouvelle voie tertiaire de Deïr Siriane (Secteur Est) par une chaîne placée en travers de sa route. Deux personnes postées là lui ont fait signe de quitter la zone. L'une d'entre elles, se disant fonctionnaire du Gouvernement, a affirmé catégoriquement que la FINUL n'était pas autorisée à entrer dans la zone. L'Armée libanaise a fait savoir à la FINUL que l'endroit était un terrain privé. La FINUL a augmenté ses patrouilles terrestres et aériennes dans la zone. Elle a également emprunté une autre route pour surveiller la zone et accru le nombre de ses opérations de prévention de tirs de roquette. Le Groupe patrouille également à Deïr Siriane même, où il se concentre sur les zones proches de la Ligne bleue.

3. Le 21 mars, une personne se trouvant à bord d'un véhicule a arrêté une patrouille de la FINUL qui faisait son travail de suivi après des tirs de coups de feu sur une route secondaire de Hanin (secteur Ouest) ; il a demandé à la patrouille de quitter les lieux. Deux autres personnes arrivées à moto ont fait signe à la FINUL de les suivre sur la route principale. Puis elles ont tapé sur le véhicule de la FINUL, qui tardait à faire demi-tour, et qu'elles ont légèrement abîmé. La FINUL a regagné la route principale et repris sa patrouille comme prévu. Elle a informé l'Armée libanaise de cet incident. Depuis, elle continue de patrouiller dans Hanin sans entrave.

4. Le 23 mars, 10 personnes, dont des femmes, ont demandé à une patrouille de la FINUL de ne pas s'engager sur une route de Blida (secteur Est) en raison des perturbations que provoquaient les véhicules blindés. Après avoir contourné la route, la patrouille a repris l'itinéraire prévu. Par la suite, le maire de Blida a dit avec insistance que les véhicules blindés ne pouvaient pas entrer dans le village pour des raisons de sécurité. La FINUL est en consultation avec les autorités pour trouver une solution. Depuis l'incident, elle a poursuivi ses patrouilles à Blida en n'utilisant que des véhicules légers.

5. Le 26 mars, une patrouille de la FINUL accompagnée de l'Armée libanaise a été arrêtée par plusieurs villageois à Jbal el-Botm (secteur Ouest), sur une voie secondaire étroite, après avoir dévié par inadvertance de la route principale. La patrouille a quitté la zone et poursuivi sa mission. La FINUL continue depuis de patrouiller sans encombre à Jbal el-Botm.

6. Le 3 avril, une patrouille de la FINUL a dû modifier son itinéraire après avoir rencontré sur sa route une levée de terre, au sud-ouest d'Arab el-Wazzani (secteur Est). Les autorités locales ont indiqué à la FINUL que cet obstacle avait été dressé par le propriétaire des terres pour empêcher toute intrusion.

7. Le 16 avril, une patrouille effectuée par la FINUL en coordination avec l'Armée libanaise s'est engagée par inadvertance sur une voie étroite de Blida (secteur Est). Alors qu'elle tentait d'en sortir, deux hommes en civil se sont mis en travers de sa route avec un véhicule et un scooter. Après l'intervention de l'Armée libanaise, la patrouille de la FINUL a pu reprendre ses activités.

8. Le 19 avril, sept personnes en civil à bord d'un véhicule et de scooters ont barré la route du nord de Houla (secteur Est) à un véhicule du Groupe d'observateurs, qu'ils ont alors cerné. Avant qu'une seconde patrouille du Groupe et qu'une équipe d'intervention rapide dépêchée par la FINUL n'arrivent sur les lieux, deux membres des services de renseignement de l'Armée libanaise étaient intervenus, avaient écarté les véhicules des civils et demandé à la patrouille du Groupe de quitter les lieux. Par le passé, le Groupe a effectué des patrouilles quotidiennes à Houla sans incident. Le 20 avril, le maire de Houla a expliqué à la FINUL que, alors que le Groupe devait surveiller la Ligne bleue, qui se trouve à l'est du village, la patrouille se trouvait le 19 avril à l'extrême ouest dudit village. Le Groupe a repris ses patrouilles le lendemain.

9. Les 1^{er}, 2 et 3 mai, des personnes portant des vêtements de couleur verte ressemblant à des uniformes ont arrêté une patrouille à pied de la FINUL et quatre patrouilles du Groupe d'observateurs au portail d'un local de l'organisation non gouvernementale Green without Borders, le long d'une route secondaire, dans les environs d'Aïtaroun (secteur Ouest). Ils ont fait savoir aux membres de la patrouille que, en vertu d'une décision de la municipalité de Bint Jbeïl (secteur Ouest), la FINUL n'était pas autorisée à patrouiller dans la zone. Le 2 mai, les autorités municipales de Bint Jbeïl ont confirmé qu'il avait été décidé de faire de la zone une réserve naturelle d'accès limité afin de préserver la forêt de cette zone, et que les portails n'avaient pas vocation à restreindre la liberté de circulation de la FINUL. Le 3 mai, l'union des municipalités de Bint Jbeïl a fait savoir à la FINUL que l'Armée libanaise lui fournirait un plan détaillé des activités de l'organisation Green without Borders à Aïtaroun et lui a proposé un itinéraire de substitution pour qu'elle puisse patrouiller dans la zone. Les patrouilles ont cependant repris et le 11 mai, deux patrouilles de la FINUL, dont l'une opérait en étroite coordination avec l'Armée libanaise, ont une fois de plus été arrêtées au portail du local de Green without Borders. Les deux patrouilles ont achevé leur tâche en passant par une autre route. Le 14 mai, le Chef de la FINUL et commandant de la force a informé le commandant en chef de l'Armée libanaise, le général Joseph Aoun, de la série d'incidents qui avaient empêché la FINUL de circuler librement à proximité de cet établissement. Le général Aoun lui a donné l'assurance que les services de renseignement de l'Armée libanaise à Saida s'occuperaient de la question et feraient le nécessaire pour garantir la liberté de circulation de la Force. Après de multiples démarches de la Mission, le Chef et commandant de la FINUL et le commandant de l'Armée libanaise pour le secteur du sud du Litani se sont rendus ensemble sur place le 19 juin et ont décidé la reprise des patrouilles le long de cette voie, en étroite coordination, ce qui a donné lieu à une patrouille coordonnée dans la zone. La question a été abordée de nouveau le 25 juin par le Chef de Mission et commandant de la force auprès du commandant du secteur sud du Litani.

10. Le 9 mai, quatre personnes en civil et un policier local ont arrêté une patrouille à pied de la FINUL, menée en coordination avec l'Armée libanaise, à Yater (secteur Ouest). Après une discussion avec ces personnes, l'Armée libanaise a fait savoir à la FINUL que l'on ne patrouillerait pas dans cette zone. La patrouille est rentrée à la base sans mener à bien sa tâche. Le 10 mai, également, la police municipale de Yater (secteur Ouest) a argué que la FINUL devait coordonner ses patrouilles avec elle. Les patrouilles ont repris dans la zone sans nouveaux incidents.

Annexe II

État d'avancement de l'application des recommandations issues du bilan stratégique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban mené en 2017

1. Comme suite à la lettre datée du 8 mars 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/202) concernant les priorités stratégiques et les principales recommandations issues du bilan stratégique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), on trouvera dans le présent une mise à jour des progrès accomplis dans l'application de ces recommandations.

Protection des civils

2. La FINUL a maintenu le dialogue au sujet de la protection des civils avec ses interlocuteurs au sein du Gouvernement libanais et poursuivi sa collaboration étroite avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

3. Pour assurer en permanence un bon état de préparation à l'échelle de toute la mission, la FINUL a poursuivi son travail de formation sur la protection des civils. En avril, elle a organisé un séminaire avec des représentants des autorités civiles et des organisations non gouvernementales chargées de la protection civile, ainsi que de l'Armée libanaise, afin de contribuer à mieux faire comprendre le mandat de la FINUL et les responsabilités des autorités libanaises en matière de protection des civils. Les participants ont passé en revue les moyens possibles d'améliorer les capacités de l'Armée libanaise et des autorités libanaises en la matière dans la zone d'opérations de la FINUL, notamment dans le cadre d'exercices futurs et de formations conjointes visant à assurer un bon état de préparation.

Mécanisme de dialogue stratégique

4. La FINUL a poursuivi ses consultations avec le Gouvernement libanais et l'Armée libanaise sur le déploiement du régiment modèle dans la zone d'opérations de la FINUL. Le concept des opérations de ce régiment a été présenté aux pays donateurs potentiels à la deuxième édition de la Conférence de Rome, tenue le 15 mars. L'Armée libanaise a nommé un commandant et confié au régiment une zone de responsabilité à l'intérieur de la zone d'opérations de la FINUL. Le déploiement du régiment modèle, qui est prévu en huit phases, en est maintenant à sa deuxième phase, qui comprend notamment la mise en place d'un centre de formation aux opérations et des nécessaires infrastructures d'hébergement. La FINUL continue de collaborer avec l'Armée libanaise et les partenaires internationaux pour obtenir des donateurs l'appui nécessaire.

5. La construction du centre régional de coopération civilo-militaire de l'Armée libanaise à Marjeyoun a été achevée, avec le soutien financier du Gouvernement espagnol et de la FINUL. Le centre a été inauguré le 18 mai.

6. Le Groupe d'intervention navale continue de former la Marine libanaise en mer et à terre. Le 18 mai, il a homologué le patrouilleur libanais « Tabarja » et son équipe pour leur permettre de participer sans interruption à des opérations maritimes d'une durée de 48 heures dans de bonnes conditions météorologiques, aux côtés de la flotte de la FINUL. Celle-ci a également procédé à une étude interne dans laquelle elle a envisagé les options éventuelles de déploiement d'un vaisseau adapté dans les eaux territoriales libanaises.

Liaison et coordination avec les parties

7. La Force tente toujours de convaincre les autorités israéliennes de la nécessité d'ouvrir un bureau de liaison à Tel-Aviv.

Structure de la composante Personnel en uniforme et de la composante civile de la FINUL*Forces terrestres*

8. Conformément à la recommandation issue du bilan stratégique, la FINUL a continué d'améliorer la couverture et l'efficacité des opérations coordonnées entre la FINUL et l'Armée libanaise dans le cadre de l'exécution des tâches qui lui ont été confiées au titre de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité.

Groupe d'intervention navale

9. La réorganisation recommandée du Groupe d'intervention navale a été mise à exécution depuis le 1er janvier 2018 comme indiqué dans le précédent rapport ([S/2018/210](#)).

Activités de sensibilisation auprès de la population locale

10. Le Comité de sensibilisation locale continue de se réunir chaque trimestre pour coordonner les activités de proximité à l'échelle de la mission.

11. Après l'inauguration du centre régional de coopération civilo-militaire de l'Armée libanaise à Marjeyoun, la FINUL a intensifié sa collaboration avec le centre en définissant des domaines d'activités conjointes et une méthode coordonnée d'appui aux populations locales dans la zone d'opérations de la Force. Les fonctionnaires du centre ont également pris part à des réunions de coordination de la coopération civilo-militaire.

Activités de liaison à Beyrouth

12. La FINUL et le Bureau de la Coordinatrice spéciale ont continué de s'entretenir avec des représentants du Gouvernement libanais, du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents, notamment au sujet du régiment modèle de l'Armée libanaise envisagé. La FINUL a continué de plaider pour un renforcement de la présence de l'Armée libanaise dans le sud. Elle a également continué d'assurer la liaison avec les organismes concernés des Nations Unies par l'intermédiaire des réunions de coordination de l'équipe de pays.